

Image not found or type unknown



Frais de mutation a payer mais toujours propriétaire

Par **mimile02**, le **25/07/2015** à **12:01**

Bonjour.
je suis propriétaire d'un appartement que je souhaite vendre.
j'ai signé deux compromis de vente qui n'ont pas abouti faute des futurs acquéreurs.
depuis 2 ans la copropriété me réclame la somme totale de 665 euros qui correspond à 330 euros de frais de cession de part et d'autre et des frais de relance.
je voudrais savoir si je dois payer cette somme alors que je suis toujours propriétaire ?
A savoir que cette somme figure sur mes charges trimestrielles et que nous avons changé de syndic sachant que le gestionnaire s'est servi dans les comptes de la copro pour se payer.
MERCI de votre aide.
Cordialement